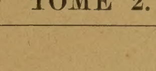
LIVRAISON 6me. TOME 2.



Comptes-Rendus

— DE —

L'Athénée Louisianais

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS.

SOMMAIRE.

POUR L'ABONNEMENT S'ADRESSER AU SECRÉTAIRE, P. O. Box 1294.

Prix de l'Abonnement, Quatre Piastres par An, payables d'avance.

Nouvelle-Orléans :
IMPRIMERIE COSMOPOLITE, RUE DE CHARTRES, 102.
Année 1878.

Comptes-Rendus de l'Athénée Louisianais.

LIVRAISON 6ème. NOUVELLE-ORLEANS, 1er MAI 1878. TOME 2.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

La Société fondée sous ce nom a pour objet :

1o. De perpétuer la langue française en Louisiane ;

2o. De s'occuper de travaux scientifiques, littéraires, artistiques, et de les protéger ;

3o. De s'organiser en Association d'Assistance Mutuelle.

Séance du 13 Février.

PRÉSIDENCE DE M. LE DR. ARMAND MERCIER.

De nombreuses demandes ont été adressées au président et au secrétaire, pour avoir des graines de coton-bamieh. On en a distribué à des personnes établies sur différents points de la Louisiane, de manière à faciliter partout l'essai de la nouvelle plante.

M. Anseman, jardinier de la banlieue, envoie un échantillon de légume comme il n'en a jamais vu, dit-il, sur nos marchés ; c'est une carotte d'un volume extraordinaire. Pour pendant à cette curiosité végétale, M. le Dr. Turpin présente, de la part de M. Coulon, un chadec provenant de la Guadeloupe, gros à peu près comme une tête d'homme et pesant cinq livres.

M. le Dr. Devron fait cadeau du catalogue des microscopes et autres instruments de MM. R. et J. Beck de Londres, édition de Philadelphie, et fait observer que les objets demandés pour toute société scientifique, lui sont envoyés sans frais de transport et au prix indiqué sur le catalogue. Une loi des Etats-Unis exempte ces mêmes objets, dans les mêmes circonstances, de tous droits de douane.

M. le Président annonce qu'il est en pourparler avec le doyen de l'Université pour obtenir un local, où l'Athénée placerait ses archives et où les comités pourraient se réunir. En attendant, le président de l'Académie des Sciences met la bibliothèque de sa Société à la disposition de l'Athénée ; il nous conseille de nous faire incorporer et de nous agréger à l'Université.

M. le Dr. Devron propose qu'une commission soit nommée pour cet objet. Cette motion est adoptée, et les membres nommés pour le comité sont MM. Armand Mercier, Gérard, Dupaquier, Devron.

M. Tujague en partant pour New York où l'appellent ses affaires, adresse une lettre dans laquelle il remercie ses collègues de la marque d'estime et de confiance qu'ils lui ont donnée, en l'élevant à la seconde vice-présidence. Les sentiments et les pensées qu'il exprime à cette occasion, prouvent encore une fois combien il s'est pénétré de l'importance de l'entreprise que représente la fondation de l'Athénée. Notre collègue voit clairement une vérité qui pourtant échappe à un grand nombre de personnes, à savoir que c'est par le travail de l'esprit, par la recherche du vrai dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, qu'une société, une ville, une population quelconque vit et se développe ; que partout où l'intelligence s'endort la volonté meurt ; que tout homme sans volonté devient fatalement la proie de ses instincts inférieurs, et la victime des intrigants qui aspirent toujours à dominer les faibles et à exploiter les ignorants.

La candidature de M. Just Comes, de Donaldsonville, comme membre correspondant, est posée.

Communication d'une lettre de M. le Dr. Gaudet annonçant la prochaine arrivée à la Nouvelle-Orléans du célèbre physiologiste Brown-Séquard. L'Athénée désireux d'honorer, dans la personne de ce professeur, un des plus dignes représentants de la science, nomme un comité pour le prier, à son arrivée dans notre ville, d'assister à une séance de notre Société. MM. Gaudet, Turpin, Castellanos, Lemonnier et Devron sont les membres de ce comité.

MM. H. C. Philippi et Raoul Jumonville sont élus, à l'unanimité, membres actifs.

Lecture d'un manuscrit de M. Charles Bléton portant ce titre : "Des origines du progrès moderne, et de la Révolution américaine."

L'auteur part de cette proposition — que le progrès a eu ses époques héroïques, et que ses origines dans le monde moderne ne remontent pas au-delà du quinzième siècle. Le progrès a son ennemi naturel, c'est le conservatisme excessif. Dans toutes les sociétés et dans tous les temps le *statu quo* a eu ses défenseurs fanatiques. Même de nos jours, malgré les éclatantes leçons de l'histoire, malgré les démentis que la science inflige au dogme de l'immobilisme, il y a des personnes dont l'esprit se refuse à reconnaître que le mouvement est une loi universelle qui s'applique aussi bien au monde moral qu'au monde matériel. De là une lutte qui prend parfois le caractère des guerres les plus cruelles. Malheur alors aux peuples chez qui la cause du progrès est vaincue ! Où en sont aujourd'hui les nations qui se sont vouées au conservatisme ? Il suffit, pour répondre à cette question, de nommer la Chine, l'Inde, la Turquie. Le conservatisme a immobilisé l'Europe pendant le moyen âge. Sans les penseurs et les généreux martyrs du droit qui combattirent pour renverser la pyramide de plomb qui pesait sur l'humanité, l'Italie, la France, l'Allemagne, l'Angleterre seraient au niveau de la Chine, de l'Inde, de la Turquie ; l'Amérique serait encore cachée aux yeux de la civilisation, les Caraïbes continueraient leurs festins de chair humaine, et les prêtres de Mexico, conservateurs d'un dogme aussi féroce que stupide, offriraient encore à leur Dieu des cœurs arrachés de poitrines vivantes.

Le travail de M. Bléton est une nouvelle affirmation de l'autonomie humaine. La pensée qui a inspiré l'auteur, est celle-ci : — Qu'il est utile de secouer de temps en temps le flambeau des vérités même les plus élémentaires. — Plus encore que noblesse, dit-il en finissant, démocratie oblige. Oui, la démocratie nous oblige de ne pas oublier nos titres, de revendiquer périodiquement nos libertés ; car, ne l'oublions

pas, ces libertés ont et auront toujours des ennemis constamment à l'affût d'une bonne occasion pour les escamoter.

M. le Dr. Devron décrit les différences de forme que présentent les feuilles des diverses espèces d'oranger. Ces variations dans le feuillage correspondent à des fruits possédant des saveurs diverses et parfois des qualités médicinales particulières. Ces végétaux sont de la même race, et pourtant ils se divisent en familles dont chacune a ses traits caractéristiques; on retrouve chez eux cette variété que la nature aime à mettre dans toutes ses œuvres, sans jamais rompre le chaînon qui les relie au type primordial.

M. le Dr. Dupaquier dit quelques mots au sujet d'une brochure allemande sur le téléphone que lui a signalée M. le Prof. Vogt, et qui fut imprimée en 1864. Il appelle ensuite l'attention de ses collègues sur la grande découverte qui a clos d'une manière si brillante l'année 1877.

Ce fait, un des plus mémorables de notre siècle, est la transformation à l'état liquide de gaz qui jusque-là avaient résisté à tous les efforts de la physique et de la chimie.

Comme on ne saurait graver trop profondément, dans l'esprit des contemporains, l'historique d'une nouvelle conquête de la science, rappelons brièvement les faits qui se rattachent à celle dont nous allons dire quelques mots.

Le 22 décembre, à une réunion des anciens élèves de l'Ecole polytechnique, M. Krantz, qui la présidait, recevait de M. Raoul Pictet, de Genève, une dépêche ainsi conçue :

" *Oxygène liquéfié aujourd'hui sous* 320 *atmosphères de pression et* 140 *degrés (centigrades) de froid.*"

Deux jours après, à l'Académie des Sciences de Paris, on décachetait une lettre de M. Cailletet, maître de forges à Châtillon-sur-Seine. Cette lettre était, depuis trois semaines, entre les mains de M. Dumas, l'éminent chimiste. Dans sa communication M. Cailletet décrivait les expériences par lesquelles il avait réussi à liquéfier l'oxygène, l'oxyde de carbone, le bioxyde d'azote, l'azote et l'hydrogène.

Il est incontestable, d'après cela, que le privilège d'antériorité appartient à M. Cailletet. Mais nous ne devons pas oublier que ses expériences, ainsi que celle de M. Pictet, ne font que confirmer une des théories fondamentales de la science contemporaine, à savoir: "Que la matière ne se divise pas, comme on le croyait autrefois, en trois départements tranchés appartenant l'un aux solides, l'autre aux liquides, le troisième aux gaz; mais qu'elle existe indifféremment sous ces trois états, comme l'eau coulant sous forme de rivières, ou se condensant en blocs assez durs pour en faire des canons, ou se dispersant dans l'espace en vapeurs si substiles qu'elles échappent aux yeux.

Pour tous les corps, comme pour l'eau, c'est une question de température; on sait maintenant d'une manière positive qu'avec un froid suffisant il tomberait de la neige d'acide carbonique, qu'il pleuvrait de l'acide sulfureux, du protoxyde d'azote, de l'oxygène, de l'hydrogène, de l'oxyde de carbone, (ce gaz qui brûle avec une si jolie flamme bleue, et qui vous empoisonne si bien!) du bioxyde d'azote et de l'azote. Lavoisier avait entrevu cette grande vérité. "Si la terre devenait extrêmement froide, disait-il, l'air cesserait d'exister à l'état de fluide invisible; il reviendrait à l'état de liquidité, et ce changement produirait de nouveaux liquides dont nous n'avons aucune idée."

Quelle joie pour Lavoisier, s'il pouvait revenir à la vie, d'apprendre que les deux gaz dont se compose l'air, l'oxygène et l'azote, ont été réduits à l'état liquide!

Ce chimiste philosophe avait aussi envisagé l'hypothèse, où, notre globe se trouvant transporté dans des régions suffisamment chaudes, tous les solides fondraient, tous les liquides se volatiliseraient; à une température encore plus élevée, tous les liquides se transformeraient en gaz.

Eh bien! dans l'une ou l'autre hypothèse, il n'y aurait qu'un changement d'état, une simple métamorphose de la matière; il n'y aurait ni un atôme de perdu, ni un atôme de gagné.

Séance du 27 Février.

Lettre du professeur Brown-Séquard à M. le Dr. Gaudet. L'éminent physiologiste écrit qu'il ne pourra pas venir à la Nouvelle-Orléans: il reçoit des nouvelles qui l'obligent à repartir immédiatement pour Paris.

M. T. A. Perry, de Liverpool, annonce un nouvel envoi de graines de coton-bamieh que M. Morgan adresse d'Alexandrie.

M. De Bouchel s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. L. G. F. de Finod, membre correspondant de l'Institut du Progrès de France, écrit de Sacramento (Californie) pour prendre un abonnement aux Comptes-Rendus, et sollicite une place parmi les membres correspondants de l'Athénée. "Si, dit-il, des renseignements minéralogiques, agricoles, cynégétiques et autres sur l'Orégon, sur le territoire de Washington et peut-être celui d'Alaska, peuvent intéresser vos lecteurs, je me ferai un véritable plaisir d'envoyer de temps en temps à l'Athénée le résultat de mes observations."

M. le Dr. Dupaquier, parlant au nom du comité qui a pour mission de faire incorporer l'Athénée, dit qu'il a fait rédiger l'acte d'incorporation et l'a remis à MM. W. B. Koontz et Jules Aldigé. Ces MM. sont d'avis qu'il vaut mieux ajourner la demande à l'année prochaine; ils conseillent de la présenter dès l'ouverture de la nouvelle session.

"MM. Koontz et Aldigé, dit M. le Dr. Dupaquier, se sont occupés avec zèle de notre demande, et c'est précisément parcequ'ils en désirent le succès qu'ils nous engagent à la différer. Nous devons leur en savoir gré; je propose de leur voter des remercîments."

La motion de M. le Dr. Dupaquier est adoptée.

M. de Finod est élu membre correspondant.

M. le Prof. Vogt est élu membre actif.

M. le Dr. Dupaquier présente des limons provenant du jardin de M. Grambois, rue de Bourgogne. "L'arbre d'où proviennent ces fruits, dit-il, a été envahi par ces mêmes petits hyménoptères qui ont dévasté les orangers de la paroisse Calcasieu. Ces insectes pullulent avec la plus grande rapidité; je crois qu'ils

tuent le végétal sur lequel ils s'établissent, en l'asphyxiant."

Sur l'invitation de M. le Président, M. le Dr. Turpin lit le mémoire qu'il a adressé au maire, comme rapporteur d'un comité que le conseil de ville avait chargé de faire une enquête sur l'état actuel de l'asile des aliénés de la Nouvelle-Orléans.

Malgré les termes extrêmement mesurés et adoucis dont l'interprète du comité a cru devoir se servir, on sent le contrecoup des impressions pénibles que ses collègues et lui ont éprouvées en constatant les conditions dans lesquelles sont placés nos aliénés. Du reste, le simple exposé des faits en dit assez; il suffit de l'entendre, pour sentir l'importance et l'urgence des réformes que réclame l'asile. C'est dans un profond recueillement, mais non sans manifester plusieurs fois ses douloureuses sympathies, que l'Athénée voit se dérouler devant lui le tableau des misères dont se compose la vie faite à nos malheureux fous; il s'associe de tout cœur aux sentiments intimes du comité, et il approuve hautement les remèdes indiqués dans les conclusions du rapport.

M. le Président présente M. le Dr. H. Roberi, de la paroisse St. Landry, membre correspondant, et M. le Prof. F. C. Vogt, de l'institut polytechnique, élu récemment membre actif.

M. Just Comes, de Donaldsonville, est élu à l'unanimité, membre correspondant.

M. Fréret ayant fait quelques observations, au sujet du passage où le rapport de M. le Dr. Turpin parle de l'eau en usage à l'asile des aliénés, une discussion s'engage sur les différentes eaux que l'on trouve dans la Basse-Louisiane. Outre celle que donne la pluie ou qui provient directement du fleuve, il y a celle des puits. Les qualités de cette dernière varient selon la profondeur d'où elle sort, et quelquefois aussi elles dépendent de l'endroit où l'on a creusé. M. Fréret a goûté d'une eau provenant d'un puits artésien d'une profondeur de cinquante pieds; elle était salée mais pas amère. M. le Dr. Turpin pense qu'elle venait d'un de ces cours souterrains d'eau douce dont l'existence, dans la Basse-Louisiane, a été reconnue d'une manière incontestable, et qu'elle s'est imprégnée de sel sur son passage, car on sait aussi que notre sol contient des mines de sel.

M. le Président rappelle que M. Frigerio ayant fait forer un puits artésien de soixante-douze pieds sur sa propriété, à l'angle des rues Claiborne et Champs-Elysées, se servit de l'eau qu'il en obtint pour arroser son jardin et nettoyer sa voiture; les plantes périrent, et la peinture de la voiture disparut. On pourrait utiliser cette eau en l'appliquant au nettoyage des boiseries que l'on veut repeindre. Ce moyen d'enlever la vieille peinture serait plus expéditif et moins coûteux que le réchaud; c'est un essai qui mérite d'être fait.

M. le Général Beauregard dit que lorsqu'il était directeur du chemin de fer de Carrolton en 1873, il fit forer plusieurs puits à l'Avenue Napoléon, pour donner à boire aux chevaux; mais l'eau qu'on obtint n'était pas potable, elle était salée. A quelques ilets de là, des puits artésiens donnèrent de l'eau douce chez M. Hernandez. Alors le général fit creuser un puits de quinze pieds de diamètre: à seize pieds on eut une eau passable; on creusa davantage, espérant que l'eau deviendrait tout à fait bonne; ce fut le contraire qui eut lieu, à vingt pieds elle était entièrement salée.

M. le Dr. Lemonnier dit qu'il y avait chez lui, rue Conti, entre les rues Chartres et Levée, un puits d'une profondeur de cinquante pieds, dont l'eau était assez bonne.

M. le Général Beauregard se souvient d'un incident remarquable qui se rattache à un puits que son père faisait creuser sur son habitation, dans la paroisse St-Bernard. On était arrivé à une profondeur de vingt-six pieds, lorsque l'eau fit irruption avec une telle violence que les travailleurs remontèrent en toute hâte. Le puits fut bientôt rempli, et l'on vit s'agiter à sa surface quantité de ces petits animaux aquatiques qui habitent nos bayous. Ce qui prouve que dans certaines localités les eaux souterraines communiquent avec celles qui coulent à la surface du sol. Le général rapporte qu'en travaillant aux jetées du Colonel Eads, on a rencontré des endroits où le lit du fleuve se déprime, de manière à former des cavités de quatre-vingts pieds de profondeur; dans ces espèces de gouffres l'eau est salée.

ANDERSONVILLE.

Relations du Gouvernement Confédéré avec les prisonniers Fédéraux.

LETTRE DE M. LE PROFESSEUR JOSEPH JONES, DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, A L'HON. B. H. HILL.

(Suite.)

Les accusations du Juge-Avocat étaient non-seulement dirigées contre un prisonnier sans défense, dont les papiers avaient été saisis,—lui-même fut forcé d'assister au supplice de son pays,— mais encore étaient-elles écrasantes par elles-mêmes, et de nature à compromettre à tout jamais l'honnêteté, le caractère et la réputation du Chirurgien-Général et de tout le corps médical de l'armée de la Confédération.

Cette accusation eut son effet désiré et fut répandue par des médecins éminents du Nord. Le fils du Vice-Président des Etats-Unis, le Dr. Augustus C. Hamlin, ex-Inspecteur Médical de l'armée des Etats-Unis, à l'Antiquaire Royal, etc., etc., dans son "Martyria, ou Prison d'Andersonville," s'exprime ainsi:

" En cet endroit vint un officier médical, occupant une des positions les plus éminentes dans l'armée rebelle, et l'un des plus fameux savants du Sud; cet homme vint pour étudier la philosophie et la physiologie de la famine. L'histoire de cette clinique horrible nous reste pour prouver plus tard au monde scientifique, avec toute la clarté, la précision et la candeur voulues, les causes réelles de la mort de ces malheureux. Ainsi, ces preuves matérielles détruisent d'avance tous les arguments d'une défense spécieuse."

Le Dr. Austin Flint, Jr., dans son nouveau travail sur la "Physiologie de l'Homme," s'exprime de la même façon.

Dans mon rapport je démontrai d'une manière positive que la diarrhée, la dysenterie, le scorbut et la gangrène des hôpitaux furent les maladies qui causèrent le plus de ravage dans les prisons d'Anderson-

ville. Et je prouvai, en outre, que cette mortalité n'était nullement due au climat, au sol ou à l'eau. Les viandes salées et les substances farineuses, sans légumes, étaient presque généralement la cause du scorbut. L'état scorbutique du malade compliqua les autres maladies, envenima les blessures, quelques légères qu'elles fussent, et fut la cause de ces diarrhées et dysenteries si affaiblissantes et si terribles, qu'elles enlevaient ces infortunés par milliers. Après une recherche longue et fatigante sur les maladies qui affligeaient ces prisonniers, suivie de beaucoup d'autopsies, je prouvai d'une manière positive que les neuf-dixièmes des décès étaient causés par le scorbut. Non-seulement il était facile de prouver que les décès attribués à l'apoplexie, à l'anasarque et à la débilité avaient pour cause première le scorbut; non-seulement les différents cas de petite vérole, de pneumonie, de fièvre typhoïde et de maladies aigues étaient doublés par la condition scorbutique du patient, mais encore ces affections épidémiques des voies intestinales étaient-elles aussi causées par le germe scorbutique.

Il est clairement démontré par les observations de Blane, Paré, Lind, Woodhall, Huxham, Hunter, Trotter et autres, que cette condition scorbutique du système, principalement dans les camps, à bord des navires, dans les hôpitaux et les villes assiégées, est très favorable à la propagation des ulcères et gangrènes des hôpitaux. D'après les rapports officiels des officiers médicaux des armées anglaises et françaises, pendant la guerre de Crimée, il fut démontré positivement que malgré les efforts inouïs de ces deux puissantes nations, maîtresses sur terre et sur mer, l'état scorbutique du sang augmenta d'une manière effrayante la mortalité, aussi bien parmi les soldats blessés par les balles que parmi ceux atteints de différentes maladies, principalement de la diarrhée, de la dysenterie ou de la pneumonie.

Je prouverai encore par certains faits irrécusables que les ulcères scorbutiques et la gangrène des hôpitaux ainsi que les accidents causés par la vaccination dans l'hôpital d'Andersonville, n'étaient nullement nouveaux dans l'histoire de la médecine, et que les causes de ces terribles maladies se manifestèrent pendant toutes les guerres, dans tous les sièges, et dans l'armée et la marine.

Ce qu'il y a de certain, c'est que ces prisonniers d'Andersonville étaient dans la même position qu'un équipage en pleine mer, entassé dans un navire malsain, nourri de viande salée, sans changement de nourriture et sans légumes. Bien plus encore, je dirai que ces prisonniers infortunés ressemblaient à des hommes jetés à bord d'un navire, ballotté par une mer orageuse, sans gouvernail, sans boussole, sans une étoile pour diriger sa course, et sans espérance de trouver un port. Ils reflétaient dans l'affreuse misère où ils se trouvaient, la condition désespérée, la désolation et la ruine d'un pays saignant de tous ses membres, qui se voyait dans la nécessité, afin de protéger ses malheureux enfants, de retenir dans la plus affreuse captivité ces hommes infortunés.

Les prisonniers fédéraux recevaient la même ration, en qualité et quantité, que le soldat confédéré en service actif. Il est vrai que ces rations, pendant les dix-huit derniers mois de la guerre furent insuffisantes, et sans cette variété de viande fraîche et de légumes qui eût empêché le scorbut de se répandre parm les soldats et les prisonniers.

Autant que mes connaissances me le permettent, aucun corps d'armée ne pouvait être soumis aux rations confédérées de 1864 et 65, sans être sujet à des symptômes de scorbut.

La ration confédérée devint de plus en plus mauvaise, à mesure que la guerre se prolongeait et que le territoire fertile des Etats-Confédérés était envahi et désolé par les armées fédérales.

Dans la position précaire où se trouvaient les Etats-Confédérés, l'entretien d'une armée de cent mille prisonniers, imposée par une politique impitoyable, leur était un fardeau écrasant, qui anéantissait nécessairement leurs ressources déjà épuisées, qui encombrait leurs chemins de fer déjà en ruines et ajoutait encore aux malheurs des réfugiés fuyant leurs toits embrasés ou détruits.

Les autorités confédérées chargées de l'échange des prisonniers firent tout en leur pouvoir, en sauvegardant toutefois l'honneur national, pour effectuer un échange prompt de tous les prisonniers de guerre. Ils établirent des moyens efficaces par lesquels ces prisonniers pouvaient être immédiatement échangés après avoir été pris.

Quelle que fût la haine des Confédérés pour les envahisseurs de leur patrie, du territoire que leurs ancêtres avaient obtenu des Anglais et des Indiens au prix de leur sang le plus pur, leur plus grand désir était d'échanger leurs soldats vétérans, captifs dans les prisons du Nord; le gouvernement aussi bien que le peuple demandaient à grands cris cet échange, non-seulement pour terminer les souffrances de leurs parents infortunés et de leurs malheureux camarades d'armes, mais aussi pour avoir, au lieu d'une grande armée de prisonniers, exigeant une surveillance sévère et constante, et de tant de bouches inutiles et de non-combattants, une armée aguerrie par les fatigues de la guerre.

Indépendamment de tout cela, il est difficile de concevoir qu'aucun gouvernement dans l'état désespéré où se trouvait la Confédération, eût permis que ses soldats vétérans demeurassent inactifs dans les prisons du Nord, tandis qu'il aurait sur les bras des prisonniers pris sur l'ennemi, consommant ainsi des provisions qui suffisaient dejà à peine à l'entretien de ses armées.

Le résultat nous démontra plus tard que la chute du gouvernement Confédéré eut pour cause la détention de ses soldats dans les prisons du Nord, ainsi que l'émancipation et l'armement des esclaves du Sud, et le recrutement de soldats européens.

Après le procès de Wirz, je publiai un petit volume ayant pour titre: " Recherches sur la Vaccine altérée, ou les Phénomènes anormaux accompagnant la Vaccination dans l'armée confédérée, pendant la dernière guerre, 1861–1865." Dans cet ouvrage j'examinai et réfutai l'accusation contre les médecins de la Confédération, d'avoir empoisonné les prisonniers fédéraux par le moyen de la vaccine altérée et toxique.

Plusieurs exemplaires de cet ouvrage furent envoyés aux principaux généraux et médecins de l'armée confédérée, avec prière de publier tous les faits concernant les souffrances des prisonniers fédé-

raux et confédérés, qu'ils auraient à leur connaissance.

Par ce témoignage universel, il fut prouvé que les souffrances des prisonniers fédéraux étaient dues à des causes auxquelles le gouvernement confédéré ne pouvait remédier, et que les misères et les cas de mort parmi les prisonniers confédérés, dans les prisons du Nord, ne leur cédaient en rien.

De cette correspondance, j'extrai la lettre suivante, du général Robert E. Lee:

" Lexington, Vie., le 15 Avril 1867.

" DR. JOSEPH JONES,

" Cher Monsieur,

" Acceptez mes remercîments pour l'exemplaire de vos "Recherches sur la Vaccine altérée," que j'aurai le plaisir de placer dans la bibliothèque du Collége Lexington.

" J'ai lu avec attention votre examen des charges et accusations faites par une Commission Militaire des Etats-Unis contre les Chirurgiens Confédérés accusés d'avoir empoisonné avec du vaccin altéré les prisonniers d'Andersonville.

" Je suis persuadé que tous ceux qui ont fait des recherches sur les maladies qui affligeaient ces prisonniers fédéraux sont d'avis que les causes en étaient dues à leur condition de prisonniers de guerre, et aussi à l'état désespéré où se trouvaient les Etats du Sud. En outre, je crois fermement que les prisonniers confédérés eurent à souffrir tout autant que ces prisonniers fédéraux,

" Très respectueusement,

" Votre obéissant serviteur,

" R. E. LEE. "

Je terminerai en priant l'Hon. Représentant de la Georgie de vouloir bien m'excuser si j'ai abusé de son temps; mais je crois que ce que je viens d'exposer, intéressera tout le pays. Je n'ai pour but que la défense du droit.

Respectueusement, votre obéissant serviteur,

JOSEPH JONES.

Séance du 13 Mars.

La causerie sur les eaux de la Basse-Louisiane est reprise.

M. Edouard Sillan fait observer que si l'eau du puits de M. Frigerio fit mourir les plantes de son jardin, elle devait contenir d'autres substances que le chlorure de sodium; car le sel n'est pas destructeur des plantes. Loin de là, il est employé comme engrais dans la grande culture. M. Vogt pense de même, et dit que si on peut lui procurer de cette eau, il en fera l'analyse.

Madame Ernestine Stevens, bibliothécaire au département de l'Agriculture à Washington, écrit pour demander des renseignements sur un "Annuaire" publié autrefois en Louisiane par M. E. La Fon. " Dans l'édition de 1808, dit Madame Stevens, M. La " Fon fait allusion à un ouvrage publié par lui sous ce " titre: Rapports Statistiques de la Louisiane.—Nous " voudrions savoir s'il y aurait moyen de se procurer " cet ouvrage et d'autres qui traiteraient des mêmes " matières."

M. LE GÉNÉRAL BEAUREGARD. M. La Fon était un ingénieur au service de l'Etat de la Louisiane; M. Charles Gayarré en parle dans son Histoire de la Louisiane. On pourrait aussi s'éclairer auprès de MM. d'Hémécourt et Pilié.

M. Sévère Wiltz a envoyé au président du vin fait avec des mûres.

Ce vin, à ce qu'assure M. le Dr. Turpin, a un goût qui le rapproche de ceux d'Espagne.

M. Sillan a vu une formule donnée par M. Basset, chimiste de Paris, pour faire du vin avec la canne à sucre.

Il y a aussi une très bonne formule, dit M. le Dr. Turpin, pour faire du vin avec des oranges.

M. le Président présente M. Vogt, élu membre actif.

M. le Général Beauregard est prié de vouloir bien donner quelques renseignements sur les mines de soufre de Calcasieu.

Autant que le Général s'en souvienne, on rencontra les eaux sulfureuses à trois cents pieds de profondeur; à trois cent cinquante pieds on trouva le soufre. La matière extraite d'une couche ayant une centaine de pieds de diamètre, donnait 98 % de soufre. Plus bas, la richesse de la mine diminuait, et bientôt on n'obtenait plus que 35 %. Il y a là, pense le Général, une fortune à faire. Malheureusement les personnes qui essayèrent d'exploiter cette mine, manquaient d'expérience; on dépensa beaucoup d'argent, et on fit un puits qui ne pénétra pas profondément. On employa un revêtement en bois; l'eau des puits filtra entre les pièces, livra passage au sable et à toutes sortes de menus débris. Il est probable qu'un jour l'exploitation de cette mine sera reprise; une dépense de deux cent mille piastres suffirait pour mettre la mine en plein rapport.

M. le Prof. Vogt demande si l'exploitation des mines de soufre en Californie, ne ferait pas une concurrence que le soufre Louisianais ne pourrait pas supporter. M. le Général Beauregard ne le pense pas; la demande de soufre est toujours si grande, que l'exploitation californienne n'en a pas fait baisser le prix à New York.

La causerie sur le soufre fait naître une question: " Cette matière peut-elle remplacer le plomb pour sceller le fer? "

D'après les explications données par MM. Devron, Turpin et Beauregard, il parait établi que le soufre doit être proscrit d'un climat comme le nôtre; les colonnes en fonte de nos maisons et les grilles des jardins publics, prouvent qu'en peu de temps il y a génération d'acide sulfurique et par suite destruction du fer.

Comme le creusement des puits dans un sol sablonneux et le placement des tubes sont un sujet de grande importance, M. Vogt demande qu'on y revienne dans une prochaine séance.

M. le Dr. Dupaquier lit quelques pages consacrées à la mémoire de Claude Bernard, et esquisse à larges traits ses travaux et ses découvertes. Le peu qu'il en dit suffit pour montrer que ce grand physiologiste est un des explorateurs qui ont le mieux prouvé que la nature ne se plaît pas à s'envelopper dans des mystères impénétrables, mais qu'elle a des lois dont elle livre le secret à qui veut bien l'interroger avec patience et persévérance.

M. le Dr. Turpin annonce que des graines de cotonbamieh données par lui, ont poussé dans un jardin rue de l'Esplanade; les jeunes plantes semblent être dans d'excellentes conditions.

M. le Dr. Roussel fait observer qu'il serait prudent de réserver des graines pour les mettre en terre seulement au mois d'Avril; car s'il survenait un froid rigoureux, la nouvelle plante n'y résisterait pas. Il rappelle que le 19 mars 1849, de longues chandelles de glace pendaient au toit de nos maisons.

M. le Dr. Dupaquier communique une nouvelle découverte qui occupe beaucoup les fabricants de sucre en Europe. Le Prof. Loewig, de Breslau, a trouvé le moyen de simplifier considérablement la purification du jus de betterave en le traitant avec de l'hydrate d'alumine qu'il prépare en grand. Cet hydrate retient les matières colorantes albuminoïdes et azotées, avec lesquelles il forme une écume noire qu'on enlève sans difficulté. Si le succès de ce procédé se confirme, dit M. le Dr. Dupaquier, ce sera sans contredit le plus grand progrès que la fabrication du sucre aura vu se réaliser depuis sa création.

Sur la proposition de M. Fréret, l'assemblée invite M. le Dr. Dupaquier à se tenir au courant de cette question, qui, pour un pays comme le nôtre, est de la plus haute importance.

Chroniques Indiennes

PAR M. LE DR. CHARLES DELÉRY.

(Suite.)

Caractère général des Indiens.— Leur goût pour la guerre.— Leurs croyances religieuses.— Leurs idées cosmogoniques.— Leurs mœurs, usages et coutumes.— Leurs connaissances médicales, etc., etc.

Bien que les tribus indiennes se rattachent toutes entre elles par quelques traits caractéristiques, il n'est pas moins vrai que sur d'autres points secondaires, elles présentent des différences sensibles, celle du langage d'abord, puis bien d'autres attribuables soit à l'effet du climat, soit au défaut de lien dans les traditions. On se fera une juste idée de la diversité de langages en se rappelant que de Soto se fesait suivre de treize truchemans quand il traversait la Floride pour en faire la conquête. Encore faut-il ajouter que ce nombre d'interprètes ne suffisait pas toujours à la tâche.

Toutefois, il est une passion qui prédomine chez toutes les tribus, c'est la passion de la guerre associée à celle de l'indépendance. Du reste cette propension belliqueuse doit être innée, ou du moins doit naître dès le bas âge puisqu'elle est commune aux hommes de toutes les races ainsi qu'à tous les animaux. La civilisation, même celle qui se pique d'être la plus avancée, exhale une odeur de sang qui confond l'esprit. Le sauvage est généralement féroce dans sa manière de faire la guerre: néanmoins, dans bien des occasions, il déploie une générosité toute chevaleresque, dont le lecteur trouvera plus d'un exemple dans le cours de ce travail.

" Les premiers et souvent les seuls motifs qui déterminent les peuples sauvages à se faire la guerre, sont le désir de la gloire, l'amour des louanges ou de la considération, et la soif des honneurs que la nation entière rend à l'homme qui a fait quelque action éclatante. Un autre motif de guerre plus puissant encore, c'est le désir de la vengeance. Cette passion est, chez eux, tellement violente que l'on peut prédire que deux nations qui ont été une fois ennemies, ne cessent jamais de l'être, quels que soient les témoignages apparents d'amitié qu'elles se donnent mutuellement.......... Ainsi, chez eux comme parmi les nations policées, celui qui sait détruire son semblable est plus considéré que celui qui le protége. Le guerrier est au-dessus du législateur, et le conquérant bien plus respecté que le philosophe qui s'occupe, dans le silence, à alléger les peines de l'humanité." (*)

Si les sauvages sont cruels à la guerre, d'autre part ils subissent avec un stoïcisme effroyable — je n'ose dire admirable, car l'admiration recule devant l'horrible — les tortures qui leur sont infligées par voie de représailles. En voici un exemple rapporté par le Sieur Chs. Lebeau, témoin oculaire du fait qui se passait en 1736:

"Ce prisonnier, comme je l'ai dit tout à l'heure, était un sauvage *Renard* que les *Algonquins* avaient attrapé par hasard en chemin faisant. Il y avait trois mois qu'ils le tenaient parmi eux en esclavage, à dessein de le faire mourir avec plus d'éclat lorsqu'ils auraient joint le gros de leur nation. Mais la tentative de quelques *Iroquois* qui avaient voulu leur dérober cette capture fut cause qu'ils précipitèrent la mort de cet infortuné de peur qu'il ne leur échappât.

" J'arrivai, ou plutôt l'on me porta dans le village la veille de l'expédition fatale de la sentence de mort prononcée contre ce malheureux, je dis bien de la sentence de mort, puisqu'il avait le visage tout *mattaché* quand je le vis; car la coutume des sauvages étant de peindre de différentes couleurs le visage de celui que l'on doit mettre à mort, et cette cérémonie s'observant toujours la veille, ou le jour même de l'exécution, ce *mattachement* — barbouillement — devait produire sur celui-ci la même impression que fait, en Europe, à un criminel, la lecture de sa sentence.

" Cependant, on m'apporta un peu de bled de l'Inde pour me donner des forces, et, environ sur les neuf heures du matin, plusieurs jeunes *Algonquins* bien fardés vinrent me soulever par dessous les bras pour m'aider à marcher vers le lieu où on allait produire au jour la scène du monde la plus capable de faire trembler la nature.

" Quant on m'eut conduit dans le lieu fatal, on me fit asseoir entre ma jeune sauvagesse et sa mère. Le prisonnier avait tout au plus cinq pieds et quatre pouces de taille. Il était déjà entre deux poteaux, lié par le milieu du corps, à une barre de traverse sur laquelle il avait le dos appuyé. Les deux poteaux entre lesquels était ce misérable faisaient le soutien d'une grande cabane très délabrée. Tous les sauvages et sauvagesses, tant jeunes que vieux, étaient assis ou couchés autour de cette masure, les uns fûmant leurs pipes, les autres conversant ensemble, et tous d'un aussi grand sang-froid qu'on n'eût jamais

(*) Perrin du Lac — Voy. dans les deux Louisianes et chez les nations sauvages du Missouri — 1805.

cru qu'il s'agissait d'une aussi horrible tragédie que celle qu'on allait exécuter.

" L'esclave, même attaché, les regardait d'un air fier et aussi assuré que s'il n'eût dû attendre rien moins que les cruels supplices auxquels il se voyait exposé. En un mot, il chanta sa chanson de mort d'un air aussi riant qu'eût pu faire chez nous un bon buveur à table.

" Ce malheureux ainsi attaché eut à peine fini sa chanson de mort que deux *Algonquins* qui devaient être les premiers bourreaux, s'approchèrent de lui, car chacun devait avoir son tour pour le martyriser et le droit de commencer appartenait à ceux-ci comme étant les deux premiers qui l'avaient pris. Ces deux bourreaux donc, ayant un genou en terre devant ce misérable, ils lui prirent, chacun un pied, duquel ils lui arrachèrent tous les ongles avec leurs dents, et d'une telle manière que s'ils eussent eu des tenailles, ils n'auraient pas mieux réussi. A chaque coup de dent, chaque ongle partait. Deux autres bourreaux leur succédèrent qui en firent autant aux mains, mais d'une manière bien plus lente, car ceux-ci, ayant arraché l'ongle de ses pouces et de quelques autres doigts, lui enfoncèrent ces mêmes doigts dans le foyer de leur pipe pour les lui fûmer.

" Ce qu'il y a de remarquable en tout ceci, c'est que ce pauvre patient ne fit aucun cri, pas même la moindre grimace. Bien plus, voyant que plusieurs de ses bourreaux, assis autour de la cabane, ramassaient de ses ongles pour les fûmer en sa présence, ma jeune sauvagesse me dit que ce misérable demandait lui-même à en fûmer un, mais qu'on ne voulait pas lui donner ce soulagement. Néanmoins, un moment après, je vis un de ces bourreaux qui fit rougir, dans le feu, le gros bout de sa pipe, et, y ayant inséré un peu de cendres chaudes, avec un de ces ongles arrachés, il lui enfonça le même bout de pipe dans la bouche, en lui demandant comment il trouvait ses ongles. Mais le malheureux cassa bien vite cette pipe entre ses dents, et la crachant au nez de ce bourreau, il lui répondit, en secouant la tête, qu'il les trouvait fort mauvais et " qu'il en avait, autrefois, fûmé des *Algonquins* qui étaient beaucoup meilleurs que les siens "...... Ceci fut cause que tous ces barbares se mirent à le tourmenter d'importance.

" Pour cet effet, pendant que quelques-uns lui coupaient les doigts des pieds, jointures par jointures, et avec un méchant couteau, d'autres lui appliquaient, sur les mêmes incisions, des tisons ardents qu'il tiraient d'un feu qui était à la porte de la cabane ; car il ne faut pas s'imaginer que le feu soit toujours sous les pieds de l'esclave quand on le fait brûler. Ce feu ne sert ordinairement qu'à faire rougir les hâches, les couteaux, les canons de fusil, en un mot tous les ferremens qui servent à martyriser le condamné.

" Ce fut pour lors que mon *Renard* se mit à insulter vivement ses ennemis, en leur reprochant qu'ils n'étaient que des lâches, qu'ils ne savaient pas leur métier ; que s'il les tenait en sa puissance, il les tourmenterait bien autrement. Mais ceux-ci, voulant lui faire connaître qu'ils n'étaient pas des apprentis bourreaux, lui firent voir, bientôt après, qu'ils étaient même des plus habiles : c'est pourquoi, lui ayant assez cruellement brûlé les pieds où il n'y avait pas de doigts, ils en vinrent à ses mains qu'ils lui décharnèrent aussi nettement avec leurs dents que s'ils se fussent servis de couteaux. D'autres enfin, pour rafiner sur cette dernière barbarie, lui brisèrent, entre deux pierres, tous ses os décharnés.

" Tout ceci n'était encore qu'une espèce de prélude aux affreux tourments qu'ils lui préparaient. Après l'avoir laissé respirer environ un quart d'heure dans cet état, ils recommencèrent tout de nouveau en lui décharnant, premièrement, un peu les jambes jusqu'aux cuisses, et ensuite les bras jusqu'aux épaules, et cela seulement pour lui découvrir les nerfs. Ce fut du coup que je vis la cruauté du monde la plus inouïe, car ces bourreaux lui *entrelassant* de petits bâtons, en forme de tourniquets, dans ses nerfs découverts, ils les lui tortillèrent à outrance.

" Il y avait longtemps que je demandais à ma sauvagesse qu'elle me fit sortir hors de cette cabane, pour ne pas voir un si hideux supplice, mais ce nouveau trait de barbarie me lui fit redoubler mes prières. Cependant, malgré mes instances, je fus contraint de rester, et même de paraitre content de tout ce qu'on faisait souffrir à ce pauvre malheureux. Autrement j'aurais risqué moi-même de devenir ennemi de ces sauvages si, par un trait d'humanité, j'eusse paru sensible aux souffrances de leur esclave : car, s'il y a quelques-uns d'entre les spectateurs d'une pareille tragédie qui plaignent intérieurement le sort de l'infortuné, ceux-là, dis-je, sont obligés d'étouffer en eux-mêmes les sentiments de compassion qui pourraient naitre dans leur cœur, de peur qu'on ne leur fit un crime d'être touchés de pitié pour un homme ennemi de leur nation.

" Ce malheureux prisonnier qu'on martyrisait donc en ma présence, n'avait encore jeté aucun cri, mais à ce dernier trait de barbarie, il fit des grimaces et poussa deux ou trois hurlemens épouvantables. Ce fut alors aussi qu'il implora le secours de quelques amis dont il nomma les noms et qu'il prétendait devoir le venger un jour à venir.

" Mais ses bourreaux, encore plus acharnés sur sa peau que jamais, lui firent sentir de plus en plus mille supplices si différents et dont l'exécution était si confuse par rapport aux hommes, aux femmes et aux enfants qui s'en mêlaient, qu'il m'est impossible d'en donner une relation exacte.

" Tout ce que je puis dire, c'est qu'ils lui arrachèrent toutes les dents avec de petits ferremens rougis dans le feu, avec lesquels ils lui coupèrent ou plutôt déchiquetèrent le nez, les joues, le menton. Avec cela ils lui cernèrent la peau de la tête, arrachèrent la peau de dessus le crâne sur lequel ils lui répandirent, premièrement une pluie de feu ou de cendres rouges, et ensuite ils lui versèrent, sur ce même crâne découvert, de l'eau bouillante qui, se répandant pardessus tout son corps, y formaient des pustules que les femmes, *encore plus ingénieuses que les hommes* à le faire souffrir, lui augmentaient et crevaient avec des hâches ardentes, après quoi elles en faisaient sucer la matière à leurs enfants.

" En un mot, après lui avoir brisé les os des jambes et des bras entre deux grosses pierres, après, dis-je, l'avoir brûlé, brisé et déchiqueté, de façon que tout

son corps ne fesait qu'une seule plaie, deux hommes, enfin, lui donnèrent le coup de grâce en tenant, chacun par un bout, une corde à nœuds dont ils lui serrèrent le ventre pour en faire sortir les boyaux. Et c'est ainsi que rendit l'âme ce malheureux prisonnier, après avoir souffert, durant l'espace de plus de trois heures, des supplices horribles et continuels, sans néanmoins en avoir proféré aucune plainte pour ainsi dire, que celle de se moquer de ses bourreaux." (*)

Voilà, certes, un tableau bien lugubre, une scène, comme le dit candidement le narrateur, *la plus capable de faire trembler la nature.* Mais ouvrez, au hasard, l'histoire des peuples *civilisés* de l'Europe, même à une époque presque contemporaine de celle qui nous occupe ; de combien de barbaries semblables ne fourmille-t-elle pas avec bien moins d'excuses puisque ces mêmes peuples étaient, ou du moins prétendaient être imbus de la doctrine évangélique ! Qu'on écarte, si l'on veut, les archives de l'inquisition qui nous apprennent, qu'en *Espagne seulement*, cette Inquisition a jugé, dans une durée d'un peu plus de trois siècles, 340,921 individus dont 34,658 ont été brûlés vifs, 18,049 en effigie, faute d'avoir été appréhendés au corps, et dont 288,214 ont été condamnés aux galères à perpétuité. Faut-il entrer dans les détails des tortures infligées à ces malheureuses victimes du hideux fanatisme ? Qu'il nous suffise de dire, en renvoyant le lecteur à la sanglante lecture de ces supplices, que les pieux sauvages de la sainte inquisition ne le cèdent en rien aux sauvages *Algonquins.*

En dehors de cela, que de victimes judiciaires ou politiques ! que d'innocents forcés de confesser, sous les tenailles du bourreau, des crimes qu'ils n'avaient pas commis, et que l'on brûlait néanmoins comme des criminels ! Et cependant, si, par une puissance surnaturelle, on pouvait ressusciter ces membres de l'inquisition, barbares par excès de zèle, ou ces juges, coupables par excès d'ignorance, pour les soumettre au jugement *contemporain* d'un jury composé d'hommes *éclairés,* quel est celui des jurés qui songerait à leur infliger d'autre peine que les lumières nécessaires pour les mener à résipiscence par la voie de la honte et des remords ? Pas un seul, je suppose. Pourquoi ? C'est que quand il s'agit de porter un jugement sur les hommes et les actes du passé, l'impartialité exige que l'on tienne compte des idées, des croyances, des mœurs, des superstitions même de leur époque ; autrement dit, il faut se dépouiller de la conscience *contemporaine et revêtir celle de leur siècle,* car, comme toute chose, la conscience a ses âges : elle grandit et s'illumine à la lumière des siècles.

Voyez comme Calvin s'occupe avec zèle du salut de l'âme de Servet qu'il condamne aux flammes du bûcher ! Admirons la tendre sollicitude du grand inquisiteur Nicolas Eymeric pour le salut des hérétiques qu'il envoie à la mort précédée de la torture ! Dans son "*Directoire des Inquisiteurs*" où il se complaît à décrire mille supplices variés qu'il recommande d'infliger aux accusés, vous trouvez ce paragraphe qui contraste avec le reste, et où l'on découvre une pieuse tendresse qui se fait jour à travers les ténèbres de son farouche fanatisme :

(*) Aventures du Sieur Chs. Lebeau, ou voyage curieux et nouveau parmi les sauvages de l'Amérique Septentrionale.—1738.

" Lorsque le coupable aura été livré à la justice séculière, celle-ci prononcera sa sentence, et le criminel sera conduit au lieu du supplice : *des personnes pieuses l'accompagneront, l'associeront à leurs prières, prieront avec lui et ne le quitteront point qu'il n'ait rendu son âme à son créateur. Mais elles doivent bien prendre garde de rien dire ou de rien faire qui puisse hâter le moment de sa mort, de peur de tomber dans l'irrégularité.*"

Quels scrupules délicats associés à la férocité inconsciente ! L'étude de l'histoire n'est guère qu'un tissu d'horreurs qui fait frémir, mais elle a cela de bon qu'elle porte à l'indulgence, ou du moins à la modération dans nos jugemens, en nous enseignant que tous les peuples, sans exception, les plus civilisés comme les plus barbares, sont sujets aux infirmités morales de la nature humaine tout aussi bien que l'individu. La potence, la guillotine, la garotte ou le pal appliqué au crime, souvent douteux, de l'individu ; de stériles protestations historiques au crime avéré d'un peuple : voilà où nous en sommes dans ce siècle si fier de sa civilisation ! Attendons et espérons mieux.

Montaigne a écrit ces lignes : "Il n'est homme de bien qui mette à l'examen des lois toutes ses actions et pensées qui ne soit pendable six fois en sa vie, voire même tel qu'il serait injuste et dommage de punir." Ces réflexions de l'illustre philosophe peuvent légitimement s'appliquer, même dans ce siècle de démocratie, à tous les peuples du globe sans exception aucune.

Le malheur des peuples devenus *souverains,* comme des rois, c'est d'être assaillis de vils courtisans plus empressés de les flatter que de les instruire. Que les peuples se persuadent que, en dépit de leur souveraineté, hélas bien faillible, les lois morales leur sont obligatoires comme aux individus, et même à un degré bien plus élevé. La haute taille du coupable ne fait ici qu'augmenter la grandeur du crime.

Croyances Religieuses des Indiens.

Les Indiens, de même que les païens de l'antiquité, se plaisaient, avant d'être évangélisés, à créer des dieux imaginaires. Comme leurs divinités étaient tirées de leurs sensations, il était tout naturel qu'elles fussent matérielles. Tacite nous apprend que les Romains offraient des oblations et des actions de grâce au soleil qui figurait au nombre de leurs dieux. Toutefois, au milieu des ténèbres de leurs superstitions, les sauvages avaient conçu l'idée confuse d'un Dieu créateur qu'ils appelaient de différents noms.

" Toutes les nations les plus barbares, dit le Sieur Chs. Lebeau, ont eu, de tout temps, une idée d'un Dieu créateur de toutes choses ; et, en général, toutes celles de l'Amérique, soit sédentaires, soit errantes, ont des expressions fortes et énergiques qui ne peuvent dénoter qu'un Dieu. Elles le nomment le Grand Esprit, quelquefois le Maître et l'Auteur de la vie. Les *Outaouas* mêmes qui, entre tous ces peuples, passent pour les plus grossiers, les plus brutes et les moins spirituels, le nomment souvent 'le Créateur de toutes choses.'

" Le Grand Esprit, chez les nations *Algonkines* est connu sous les noms de *Manitou* et d'*Okki.* Mais les Hurons et les Iroquois qui se servent aussi de ces

noms, en ont un autre plus particulier qui ne s'applique qu'à l'*Etre Suprême*, c'est celui d'*Areskoui* chez les Hurons et d'*Agriskoue* chez les Iroquois qu'ils donnent au soleil qui, avant leur conversion au christianisme, était leur Divinité aussi bien que celles de tous les autres *Amériquains*. Comme il semblait spectateur de leurs combats, c'était à lui qu'ils adressaient leurs prières avant que d'aller à la guerre."

On se souvient que les anciens germains avaient une vénération toute spéciale pour la lune. A la guerre, ils étaient toujours suivis de leurs femmes, et ne livraient jamais la bataille avant d'avoir reçu leur avis qu'elles ne donnaient elles-mêmes qu'après avoir consulté la lune. Cette superstition leur valut plus d'une défaite en leur fesant négliger l'opportunité de l'attaque. On n'est plus surpris de cette préférence, dans les camps, pour la lune sur le soleil quand on lit ces remarques de Tacite: "Ils se rassemblent, à moins d'un événement subit et imprévu, à des jours marqués, *quand la lune est nouvelle, ou quand elle est dans son plein.* Ils croient qu'on ne saurait traiter les affaires sous une influence plus heureuse. Ce n'est pas, comme chez nous, par jours, mais par nuits qu'ils calculent le temps. Ils donnent ainsi les rendez-vous, les assignations: la nuit leur paraît marcher avant le jour."

Par une fausse induction, facile à comprendre chez l'homme dépourvu de lumière, les indiens, comme les manichéens, croyaient à l'existence de deux principes, l'un bon, l'autre mauvais. Comme conséquence naturelle de cette bizarre doctrine, ils faisaient des offrandes au mauvais esprit et négligeaient le bon. (*)

"Ceci fait bien voir, remarque le Sieur Chs. Lebeau, la simplicité de ces pauvres barbares qui donnaient souvent, dans cet endroit, tout ce qu'ils avaient de précieux au *Manitou des vents*, parceque, disaient-ils, il n'était qu'un méchant qui avait l'esprit gâté et se plaisait dans le désordre, au lieu que, s'il eût été un bon *Manitou*, ils ne lui auraient rien donné. A quoi bon, ajoutaient-ils, faire des présents à un *Esprit* qui ne vous fait que du bien? Ne serait-ce point lui faire injure, puisque pour lui faire plaisir, nous lui déplairions en ce que nous nous fairions du tort?"

Cette manière de voir entraîne nécessairement l'idée de sacrifice, offert, il est vrai, à un *Esprit méchant*, mais toujours dans le but d'apaiser sa colère et de gagner ses faveurs. En effet, les indiens sacrifiaient à leurs divinités.

"C'est dans cette vue, continue le Sieur Chs. Lebeau, que suivant cette méthode antique, les sauvages offrent encore le bled de leurs campagnes et les animaux qu'ils ont pris en chassant. C'est pour cela, dis-je, qu'ils jetaient anciennement du tabac dans le feu, à l'honneur du soleil, et que ceux qui ne sont pas encore bien convertis au christianisme, en jettent encore dans les lacs et les rivières, à l'honneur des génies qui y président.

"Nos Iroquois exposaient, autrefois, au sommet de leurs cabanes, des branches, des colliers de porcelaine, des tresses de leur bled de l'Inde, et des animaux même qu'ils consacraient au soleil. Les *Montagnais* et les peuples du Nord élevaient, au haut d'une perche, des chiens vivants attachés à des nœuds coulants, et les laissaient expirer en cet état à l'honneur de leurs divinités. Les nations errantes attachent encore journellement des bêtes sauvages aux arbres qu'ils honorent d'un culte religieux. (*) Au reste les plus grands sacrifices qu'ils font à leurs Dieux semblent être les terribles tourments qu'ils font souffrir à leurs esclaves."

Cette conformité de cultes barbares, de conceptions bizarres, extravagantes chez les païens comme chez les indiens prouve, sinon l'innéité de certaines idées chez tous les hommes, quelle que soit la différence de races, de lieux ou de climats, du moins leur naissance et leur développement sous l'influecce des mêmes causes. Il faut le travail des siècles ou le colossal effort de quelque grand génie pour corriger ces produits monstrueux de l'esprit humain. Socrate eut la conception d'un Dieu unique et paya de sa vie la nouveauté de sa doctrine qui, quatre siècles plus tard, fut fécondée par le christianisme. Toutefois, c'est ici le lieu de dire avec Cicéron:

"Aussi de tant d'espèces, il n'est aucun animal, hormis l'homme, qui ait quelque connaissance de Dieu; et, parmi les hommes mêmes, il n'est point de nation si féroce et si sauvage qui, si elle ignore quel Dieu il faut avoir, ne sache du moins qu'il en faut avoir un. D'où il résulte que pour l'homme, reconnaître Dieu, c'est se reconnaître et se rappeler, en quelque sorte, d'où il est venu." Cic. des lois, liv. I., chap. VIII.

(A continuer.)

LA PRESSE LIBÉRALE.

M. CHARLES BLÉTON.

(Suite.)

Je reprends.—Résulte-t-il de ce qui précède que la presse libérale périodique soit arrivée à son apogée, et quelle doive s'enfermer dans le cercle actuel de ses idées?

Le monde marche, Messieurs, et celui qui ne veut pas être dépassé par les rapides progrès qui s'accomplissent sans cesse dans toutes les branches de la pensée et de l'activité humaines, doit marcher avec lui. L'utopie d'hier est souvent le lendemain une vérité acquise. Malheur au publiciste qui se place hors du courant qui emporte les peuples vers des destinées nouvelles; il restera isolé, et sa voix, *vox clamans in deserto*, n'éveillera pas les échos muets d'un passé disparu pour toujours. Le moteur du mouvement que les esprits les moins clairvoyants aperçoivent de toutes parts, tient moins à la politique qu'à la révolution sociale qui agit sans cesse. Nier ce fait éclatant serait méconnaître les causes des événemens recueillis par l'histoire contemporaine. Les révolutions qui, à certaines époques, ont changé la face des

---

(*) Bien que les tribus indiennes, qui se comptent par centaines, aient toutes l'idée d'un Etre Suprême, néanmoins elles ne s'accordent pas sur le rôle qu'elles lui font jouer. C'est ainsi que les *Akansas* le regardent comme l'auteur de tout le mal qu'ils font, et de tous les malheurs qui leur arrivent. Il en est même quelques-unes—les *Yatacés*, les *Natchitos* et les *Louchectousis*—qui se donnent, pour divinités, le crapaud et plusieurs insectes.

(*) Les sauvages honorent le cèdre parcequ'il est le seul arbre de ces pays froids qui conserve sa verdure pendant toute l'année. Ils pensent qu'il a la vertu de les préserver de la maladie. —Perrin du Lac, 1805.

choses, n'ont été que des succès partiels d'un jour, suivies d'un calme momentané, sorte d'étape, où la virilité humaine s'est reposée un instant afin de reprendre haleine et de retremper ses forces, pour rentrer ensuite dans la voie toujours douloureuse au bout de laquelle elle croit entrevoir l'idéal poursuivi. La légende du Juif-Errant peut s'appliquer à l'humanité entière. Notre destinée est de marcher sans cesse à la recherche de cette perfection que nous n'atteindrons jamais, mais dont nous approchons toujours. C'est le mirage attrayant que la providence fait miroiter aux yeux des hommes afin d'exciter en eux les nobles passions qui les font vivre de la vie intellectuelle, et qui ont créé tout ce que nous admirons dans la civilisation moderne en agitant sans relâche les intelligences les plus actives, les plus généreuses, et les mieux douées.

On a dit que les seuls progrès durables dans les institutions politiques et sociales étaient ceux qui naissaient pacifiquement de l'esprit du temps où ils s'accomplissaient. Cela peut être vrai dans une société fondée sur la souveraineté populaire; mais on n'a pas tenu compte des obstacles à renverser, de l'opposition à vaincre, quand l'idée libérale se heurte contre l'autorité absolue. Il n'est pas un droit populaire aujourd'hui acquis, qui ne l'ait été par la force au service de la justice et de la raison.

Les peuples ne sont montés de la servitude à la liberté que par l'emploi des moyens les plus énergiques. Il n'y a pas d'exemple qu'une monarchie autocratique ait fait l'abandon d'une partie de sa toute puissance sans y être contrainte par le danger qu'eût fait éclater une résistance prolongée.

On a dit aussi que les partis se perdaient par l'exagération de leur principe. La prudence et la modération s'imposent même aux partis qui ont pour eux la vérité et l'avenir. Aussi, les révolutions les plus radicales recueillent-elles ce que les époques déjà lointaines ont produit d'utile et de bon. Quelle que soit l'opinion que l'on ait sur ces sociétés que le flot des âges a emportées pour toujours, il en surnage encore quelques débris dignes de notre admiration et de notre respect. C'est ainsi que le présent se lie au passé dans la marche ascendante de l'humanité. Chaque génération s'élève d'un degré au-dessus de celle qui l'a précédée, et par ses propres progrès, et en utilisant les progrès accomplis par sa devancière.

Que la presse libérale périodique soit le modérateur d'impatiences trop hâtives, d'emportemens irréfléchis, c'est là une partie de sa mission. Mais cette mission ne peut être complète qu'à la condition que ceux qui la dirigent aient les yeux fixés sur l'avenir, et qu'ils extraient de la foule des doctrines diverses, souvent opposées entr'elles, naissant sous le soleil fécondant de la liberté, celles dont l'application constitue un progrès dans le sens de l'amélioration générale et de l'élévation de l'individu. Un retour vers le passé serait une faute; la presse y laisserait toute son influence; elle n'aurait plus alors pour elle, admirateurs peu enviables, que ces béats accroupis, par défaut de ressorts, aux pieds d'une tradition éteinte. La généreuse et ardente jeunesse s'éloignerait d'elle, cherchant ailleurs l'appui à l'aide duquel elle s'élance vers l'avenir.

Entraîné par le sujet que j'ai l'honneur d'esquisser devant vous, Messieurs, je m'aperçois, un peu tard, sans doute, que je tombe dans la prédication, oubliant que je m'adresse aux pionniers du progrès dans ses nombreuses manifestations. La mission de votre Athénée est multiple comme celle de la presse, moins militante peut-être, mais plus spéculative, plus scientifique. Vous avez élargi le cercle dans lequel, par nécessité d'improvisation, la presse quotidienne est contrainte de s'enfermer. Vos travaux sont mûris et perfectionnés par l'étude et la réflexion. Vous parlez du haut de la chaire du professorat, et vos paroles ont l'accent de la science, de l'expérience et de la modération. Le journaliste est un tribun qu'égarent quelquefois des passions généreuses mais ardentes. Ne seriez-vous pas ces modérateurs animés de l'esprit de progrès, dont je parlais tout-à-l'heure? Quel rôle digne d'intelligences d'élites que celui d'éclaireur et de guide au milieu de la confusion et des ténèbres que la plus scandaleuse des tyrannies a créées autour de nous. Ne vous y sentez-vous pas entraînés?....

Poursuivez votre mission, Messieurs, elle est utile et glorieuse. Répandez la lumière et la science qui vivifient. Vos contemporains vous admirent et vous encouragent. Ouvriers attachés à la construction du temple social de l'avenir, vous aurez votre part dans les hommages de la postérité.

Séances du 27 Mars et du 10 Avril.

M. Tujague offre, de la part de M. George Bachelor, un recueil imprimé en 1810, à la Nouvelle-Orléans, contenant, outre la constitution des Etats-Unis et ses amendements, le traité de cession de la Louisiane et les deux premières ordonnances du premier gouverneur de notre pays alors organisé en territoire. "M. Bachelor, dit M. Tujague, est un Canadien établi à New York. Homme dévoué et laborieux, il enseigne gratuitement l'anglais aux immigrants français. Il s'est réjoui de la fondation de l'Athénée; il voudrait en voir l'influence s'étendre parmi toutes les populations françaises ou d'origine française habitant en dehors des limites de la Louisiane, et si notre Société désire son concours en vue de ce résultat, elle peut considérer qu'il lui est acquis."

M. Rameau, l'auteur d'"Une colonie féodale en Amérique," a adressé deux lettres à M. Tujague; l'une pour le remercier de l'analyse qu'il a faite de son livre, l'autre pour exprimer l'intérêt qu'il prend à l'Athénée, et pour exposer des vues qu'il croit utiles à son développement. M. Tujague développera, dans une prochaine séance, les idées de M. Rameau.

M. Sidney Mercier, récemment reçu médecin à la Faculté de la Louisiane, désire faire partie de l'Athénée à titre de membre actif; sa candidature est officiellement posée à la date de la présente séance.

M. Félix Limet, par l'organe de M. le Président, appelle l'attention de l'Assemblée sur l'annonce, publiée dans l'*Abeille*, d'un "Congrès littéraire international" qui doit siéger à Paris pendant l'Exposition, sous les auspices de la Société des Gens de Lettres, et dont la session sera ouverte par un discours de Victor Hugo.

Pour nous servir du langage de notre collègue de l'*Abeille*, "nous ne pouvons qu'applaudir à ce projet dont les effets seront certainement profitables aux intérêts des Lettres et des Arts. Ce ne sera pas un des moindres attraits de l'Exposition que ces grandes assises de la littérature auxquelles assisteront toutes les notoriétés contemporaines."

M. le Président dit que les membres de l'Athénée qui doivent assister à l'Exposition, se chargeront volontiers de représenter notre Société au concile littéraire annoncé dans l'*Abeille*.

La parole est à M. William Rolling, pour lire la relation d'un voyage qu'il fit au Nord pendant l'Exposition du Centenaire. Ce travail fait honneur à notre jeune compatriote: le récit est divisé méthodiquement en trois parties, dont chacune se distingue par un objet principal,—la première par la Caverne du Mammouth, la seconde par l'Exposition de Philadelphie, la troisième par les Chutes de Niagara. Le narrateur se permet ça et là des observations de détail et des réflexions qui ajoutent à l'intérêt des descriptions.

Notre jeune touriste, après avoir constaté avec bonheur les progrès des Américains dans l'art de la peinture et dans la fabrication des instruments d'harmonie, se trouve tout à coup, par un contraste douloureux, en face de cette grosse machine de mort qui s'appelle le canon Krupp. "L'œil est attristé, dit M. William Rolling, par ce monstre de la destruction au milieu des ingénieuses machines inventées pour soulager les bras de l'homme. C'est alors surtout que l'on se prend à détester la guerre, et à s'attacher plus ardemment que jamais aux arts que la paix active, et qui embellissent la vie en améliorant les mœurs et en augmentant, dans de larges proportions, le bien-être général."

M. Tujague expose un projet de "concours littéraire " annuel, où seraient conviés tous les résidants en " Louisiane qui écrivent dans la langue française. " L'Athénée choisirait le sujet à traiter et décernerait " un prix, ou deux."

L'Athénée partageant les idées de M. Tujague, nomme un comité pour aviser aux moyens de les mettre en pratique le plus tôt possible; les membres de cette commission sont MM. Tujague, S. Martin, O. Carrière, R. Jumonville.

Lecture d'une lettre de M. Max E. Schmidt, assistant ingénieur employé aux jetées du colonel Eads. M. Schmidt sollicite l'intervention de l'Athénée pour obtenir de M. Rey, membre de l'Académie des Sciences de Paris, des renseignements sur un instrument inventé par lui, et que le *Journal des Ingénieurs* de Chicago annonçait dernièrement sous le nom de *pélomètre*. Cet instrument a pour objet de déterminer la quantité de matières terreuses suspendue dans l'eau de rivière, et serait, au dire de l'auteur de la lettre, d'un grand secours pour les travaux à l'embouchure du Mississippi.

L'Athénée s'empresse d'accueillir la demande de M. Schmidt, et charge le secrétaire d'écrire le plus tôt possible à M. Rey.

M. Charles A. Philippi demande à faire partie de l'Athénée comme membre actif, et annonce que MM. R. Jumonville et H. Philippi veulent bien lui servir de parrains.

La candidature de M. Charles A. Philippi est posée.

M. Félix Limet communique des renseignements qu'il a reçus sur le congrès littéraire international qui doit s'ouvrir à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle.

Le droit de propriété littéraire international est la question principale qui sera discutée dans ce concile d'écrivains.

Lecture d'une lettre de M. L. Tesson, de Houma, membre correspondant. L'auteur entre dans l'examen d'un projet déjà mis à l'étude, et engage l'Athénée à instituer un concours littéraire annuel. Il en espère beaucoup, et assure qu'un bon nombre de personnes, dans sa paroisse, partagent ses idées. La lettre de M. Tesson sert, pour ainsi dire, d'introduction au rapport que M. Tujague est appelé à faire sur le plan d'un concours littéraire dont il a été chargé de préparer les bases avec MM. S. Martin, O. Carrière et R. Jumonville. Les membres de la commission approuvent complétement la pensée d'imprimer, dans le domaine intellectuel, un mouvement destiné à secouer l'indifférence dans laquelle notre population franco-louisianaise laisse dormir les germes heureux que la nature lui a prodigués.

Sur la proposition faite par M. Limet, le rapport est adopté.

Le comité est maintenu dans ses fonctions, et il est invité à tracer un plan définitif dont l'Athénée prendra connaissance à sa prochaine réunion. Sur la demande de M. Tujague, MM. Armand Mercier, Félix Limet et Alfred Mercier sont adjoints aux comité.

M. le Dr. Castellanos lit un travail dans lequel il s'est proposé de donner une description détaillée de la nouvelle bouée de M. Courtenay. C'est un appareil compresseur pneumatique et automatique, émettant un bruit ou espèce d'aboiement qui s'entend à une distance de deux milles. Il ne diffère pas d'ailleurs de la bouée ordinaire, et peut être maintenu à l'ancre à quelque profondeur d'eau que ce soit. Il réunit, à ce qu'il parait, les avantages de la sirène à vapeur et de la trompe à brouillard. Aussi le département des phares aux Etats-Unis a-t-il cru devoir mettre à l'essai un certain nombre de ces bouées dans le port de New York, sur la côte de la Caroline du Nord, ainsi que sur celle du Maine. Il résulte des rapports faits par les capitaines et pilotes qui naviguent dans ces parages, que les espérances fondées sur l'invention de M. Courtenay ont été justifiés par la pratique.

Langue Française—La langue française est extraordinairement répandue en Hollande. Dans les grandes villes il n'y a presque personne qui ne la parle couramment; il n'y a pas de boutiquier qui ne sache s'expliquer dans cette langue; il n'y a pas d'adolescent, même dans les classes populaires, qui ne sache dire ces quelques dix ou vingt paroles qui suffisent pour tirer l'étranger d'embarras. L'usage d'un idiome si différent de celui du pays, est d'autant plus admirable que ce n'est pas la seule langue étrangère qui se parle en Hollande. L'anglais et l'allemand y sont presque aussi connus que le français. L'étude de ces trois langues est obligatoire dans les écoles moyennes. Parler le français est chose si naturelle en Hollande, que lorsque quelqu'un se voit obligé d'avouer qu'il ne le sait pas, il hésite, rougit, et si c'est dans la rue qu'on lui adresse la parole, il feint d'être pressé et vous plante là. — *La Hollande. Edmondo de Amicis.*

Aperçus généraux sur les Mariages Consanguins.

Monsieur le Président,

Messieurs et Chers Collègues:

Je n'ai pas la prétention de vous présenter des aperçus neufs ni originaux sur un sujet dont la discussion, bien que de date récente, en ce qui concerne au moins la question médicale (elle ne remonte guère au-delà de 1828), a déjà donné lieu à tant de recherches profondes, à tant de dissertations savantes, qu'on pourrait dire que le sujet est épuisé, si la marche toujours progressive de l'esprit humain et des découvertes scientifiques n'interdisait une pareille assertion. En présence des compilations remarquables déjà faites par des encyclopédistes et des critiques aussi ingénieux qu'instruits, ma tâche devait se borner à vous donner un rapide aperçu des diverses faces sous lesquelles a été envisagée la question des mariages consanguins, en écrêmant pour ainsi dire, les recherches accomplies pour ne vous soumettre que les citations qui m'auront paru offrir le plus d'intérêt. C'est à cela que j'ai limité mes efforts et je ne vous présenterai que ce que j'ai glané dans une excursion trop rapide peut-être, sur un domaine qui méritait sans doute un examen plus étendu et plus complet.

I.

Observations Préliminaires.

La question des mariages consanguins soulève tout un monde d'idées et des problèmes d'ordres les plus divers: lois de la nature sur la génération ou la reproduction des êtres, attractions naturelles ou règles de sélection présidant aux accouplements, relations de famille ou liens sociaux, préceptes de morale ou de religion, prescriptions législatives, hygiène matrimoniale, intérêts sociaux les plus élevés. Rassurez-vous, Messieurs, je ne vais pas traiter tous ces sujets. A peine en effleurerai-je quelques-uns dans mes recherches, limitées à un unique point de vue.

Y a-t-il dans les lois primordiales de la nature quelque objection aux mariages consanguins? C'est en vain que nous consultons les divers règnes pour en trouver une.

Dans le règne minéral, il ne peut-être question ni de famille ni de mariage, et la loi des affinités n'a rien à faire avec la consanguinité.

C'est une croyance communément répandue chez les paysans, que les pierres grossissent avec le temps non par un mariage avec les éléments hétérogènes de la terre qui les environne, mais en s'agrégeant par une mystérieuse attraction, les éléments semblables à ceux de leur composition que contient cette terre. Si vous causez avec de vieux mineurs californiens, vous les entendrez dire en parlant d'une veine de quarz aurifère peu productive: "cette mine n'était pas mûre." Ils semblent croire aussi, d'après leurs observations—peu réfléchies sans doute,—que les parcelles d'or disséminées dans le quarz, s'attirent sous l'empire de certaines conditions, se rejoignent et forment des grains qui, grossissant à leur tour, par le même procédé lent et continu, constitueront les pépites recherchées des mineurs et peut-être ces merveilleux blocs d'or natif qui ont figuré dans quelques expositions.

Vous parlerai-je des croyances plus singulières encore, bien que moins naïves, des alchimistes qui pensaient arriver à faire de l'or par des mariages entre d'autres métaux moins précieux? Laissons là ces rêves sans valeur, pour jeter un coup-d'œil sur ce qui se passe dans le règne végétal, où nous trouvons une vie réelle, des mariages véritables et conséquemment des phénomènes se rapprochant de l'ordre de ceux dont nous recherchons la portée et l'influence dans l'espèce humaine.

Il n'y a ni liens de famille, ni règles de morale dans les phénomènes de reproduction du règne végétal. Mais la Nature, ou la Providence, dans sa sagesse, a soumis ces phénomènes à certaines règles, dont l'observation nous fournit souvent d'utiles enseignements. Aucune de ces règles, cependant, ne peut nous guider pour le cas qui nous occupe.

Pour ne parler que des plantes où la reproduction s'opère par des organes distincts, dont les fonctions rappellent celles des organes des animaux les plus parfaits, nous trouvons une telle diversité de formes et d'agences dans ce que nous appellerons les mariages végétaux, que cette diversité même exclut toute idée d'une règle interdisant les mariages entre fleurs de la même plante ou de plantes distinctes de la même famille.

Le vent du désert qui porte le pollen du palmier monogame à l'oasis où se trouvera sur un autre palmier une fleur de sexe différent prête à le recevoir, le papillon capricieux, voltigeant de fleur en fleur, l'abeille butinant le miel de calice en calice, n'obéissent à aucune règle fixe dans l'accomplissement du rôle inconscient de proxénètes des amours des fleurs que la nature leur a donné.

Dans les travaux de la culture et de l'horticulture qui ont fait subir aux plantes de si grandes transformations, loin de trouver une objection aux mariages consanguins, on peut, au contraire, puiser des arguments favorables à la thèse opposée. Si on a pu, à l'aide de soins intelligents, améliorer certaines espèces ou même en créer de nouvelles, une espèce supérieure étant obtenue, il faut pour la conserver pure éviter les croisements. Un jardinier soigneux s'abstiendra toujours de placer des citrouilles dans le voisinage de ses couches de melons, car il sait qu'au lieu des délicieux cantaloups appréciés des gourmets, il ne récolterait que d'amères coloquintes. En Louisiane, ne voyons-nous pas les vignes de Chasselas ou de raisins fins d'Europe dégénérer par suite du voisinage des lianes de raisin sauvage ou de socco, voisinage cause d'une inévitable "miscégénation."

II.

La Consanguinité dans le Règne Animal.

Pas plus dans le règne animal que dans le règne végétal n'apparait une loi de la nature interdisant les mariages consanguins. Je n'irai pas jusqu'à dire que la loi contraire existe, car, si l'accouplement entre frère et sœur est la règle pour les pigeons et les colombes, cela tient à ce que ces oiseaux vivant en colonies, les jeunes ne sont pas chassés au loin et dispersés par l'instinct impitoyable qui succède chez les parents, pour la plupart des animaux, à l'amour paternel et maternel.

En général, la règle qui préside aux accouplements, est la sélection naturelle, sélection que le plus souvent exerce la femelle, mais qui est, fréquemment aussi, déterminée par la cause brutale du droit du plus fort.

Si la consanguinité dans les accouplements d'animaux eût pu être nuisible à la perpétuité des espèces, sans nul doute un de ces instincts qui tiennent lieu de lois aux bêtes, et que celles-ci suivent aveuglement, leur eût fait éviter ces unions qui sont, au contraire, si générales et si communes, aussi bien dans la ligne directe que dans les lignes collatérales.

Dans les luttes acharnées que se livrent les fauves, depuis les féroces carnassiers jusqu'aux plus timides herbivores, on voit les pères disputer leurs filles à leurs fils et l'emporter le plus souvent dans ces combats renouvelés à chaque printemps. Dans ces tournois amoureux la parenté n'a rien à voir, la force seule décide.

" Dans d'autres espèces," dit un naturaliste, élégant écrivain, Bertillon, "le prix de l'amour est à la " beauté. C'est ainsi, racontent les voyageurs, que " les oiseaux de paradis, dont nos femmes empruntent " les brillantes parures, se rassemblent en grandes " troupes au temps des amours: les mâles étalent " tour-à-tour leur magnifique plumage, prennent les " poses les plus extraordinaires devant leurs dames, " qui, spectatrices et juges du concours, choisissent, " à la fin, le compagnon qui a su leur plaire; en effet, " la représentation finie, les mâles s'envolent, chacun " de son côté, suivi, qui de cinq à six femelles, qui de " deux ou trois, suivant le degré de séduction que ses " mines et l'éclat de son plumage ont su exercer sur " ce sexe futile. Toutes, cependant, même dans ce " monde volage, ne se laissent pas prendre au plu- " mage. On sait avec quel soin quelques amateurs " ont étudié les mœurs du rossignol. Voici comment " se forment les couples. En avril, les rossignols " nous arrivent, les mâles d'abord, et en nombre: ils " se distribuent le pays, chacun revenant aux lieux " qui l'ont vu naître; et, aussitôt, ils font retentir de " leur chant les halliers choisis, appelant leurs " amantes, toujours et volontairement attardées. " Mais, voilà que les frères, le père de la dernière " couvée se rencontrent rivaux, chacun voulant faire " résonner le même bocage; de là, concours acharné, " lutte ardente. Heureux le mieux doué, dont la voix " éclatante couvre celle de ses rivaux! Enfin, arrivent " les attendues, et toujours en nombre moindre; il n'y " en a pas pour tous.......... Alors, la lutte recom- " mence et plus fougueuse et plus vive; alors, ils font " vibrer l'air de ces 'chants de combat avec leurs " subites alternatives d'orgueil, de bravades, d'âpres " et jalouses fureurs', tandis que la dame sous la " feuillée, écoute avec ravissement la lutte délirante " dont elle est le juge et le prix."

Si de l'étude des animaux à l'état de nature, nous passons à celle des animaux domestiques, nous voyons qu'une série d'observations ont été faites dans le but de constater les effets de la consanguinité. A l'exception de quelques éleveurs anglais qui, au siècle dernier, ont signalé certains résultats fâcheux qu'ils ont attribués aux accouplements entre consanguins et qui étaient peut-être dûs à une mauvaise hygiène ou à des milieux spéciaux, presque tous ceux qui ont étudié les effets de la consanguinité chez les animaux, ont trouvé que ces effets étaient satisfaisants. Dans beaucoup de cas, on a remarqué une amélioration prononcée des espèces. Il en a été ainsi pour la race Courtes-Cornes améliorée, dite de Durham, et pour la race bovine Charolaise du Cher. La pureté des races chez les chevaux de course ne se maintient-elle pas à l'aide d'accouplements consanguins, et n'est-ce pas à une cause pareille qu'est dû le proverbe " bon chien chasse de race "?

Je laisserai de côté les arguments qui pourraient être fournis par les produits dits hybrides, car, tout en pouvant être utilisés dans une discussion scientifique, ces arguments n'ont qu'une portée indirecte sur la question.

Concluons donc avec le savant naturaliste Bertillon, cité plus haut, que "dans la nature il n'y a " aucun souci de la consanguinité; les frères et sœurs " sont, au contraire, les époux naturels et ordinaires! " dans un monde où les instincts sont si sûrs, il me " semble certain (dit-il) que l'habitude des amours " incestueux ne se serait ni développée ni conservée si " elle eût été une cause de dégénérescence."

Mais si les lois de la nature sont les seules dont nous ayons eu à tenir compte au sujet de la consanguinité dans les accouplements animaux, il en est d'autres d'un ordre supérieur qui s'imposent à notre attention dans leur corrélation avec les unions consanguines de l'espèce humaine. Nous allons les passer sommairement en revue.

III.

La Consanguinité dans l'Espèce Humaine.

Chez les animaux la famille ne se rencontre qu'à l'état rudimentaire; elle ne se trouve réellement constituée que chez les hommes. Or, bien qu'il y ait lieu de supposer qu'elle a existé dès les temps les plus reculés, l'observation des faits indique l'absence complète de toute loi naturelle qui se soit opposée aux mariages entre les plus proches parents. Que l'espèce humaine ait procédé d'un seul couple ou de plusieurs, on conçoit que la limitation même des choix, a dû rendre ces mariages forcés, aussi bien dans la période tout-à-fait primitive qu'à l'époque postérieure où les hommes, vivant en groupes isolés, cherchaient forcément autour d'eux la satisfaction des instincts sexuels, très impérieux alors qu'aucun progrès intellectuel ou social ne leur imposait de frein. Il ne parait pas même que l'inceste ait répugné aux premières sociétés anciennes où on le voit partout exister à l'état de règle générale.

Lorsque se produit l'intervention, soit du législateur, soit de la religion, cette intervention est fondée, non sur l'intérêt de la reproduction que les mariages entre parents ne paraissent nullement avoir compromis, mais sur des motifs d'hérédité ou, plus tard, sur des raisons d'ordre moral pour assurer des mœurs plus pures à la société.

L'histoire ne nous montre pas l'inceste à l'état d'exception dans les sociétés primitives, elle nous apprend que c'était la règle ordinaire des mariages. La rareté des relations et le désir de protéger les femmes, déshéritées généralement, avaient dû contri-

buer à maintenir ces unions, d'abord dues aux instincts matériels et que nous considérons aujourd'hui comme monstrueuses. Ce n'est pas chez quelques peuples isolés de l'antiquité qu'on rencontre l'inceste, mais presque chez tous, et on l'a retrouvé chez les Incas du Pérou qui étaient, cependant, parvenus à un certain degré de développement.

Chez les peuples païens, les Tartares, les Scythes, les Perses, les Mèdes, les mariages entre ascendants et descendants, et entre frères et sœurs étaient permis; les témoignages des auteurs de l'antiquité, Strabon et autres, sont confirmés par des écrivains plus modernes comme Catulle, Quinte-Curce, Saint-Jérôme. On sait que Cambyse épousa sa sœur, et que Mausole, roi de Carie, était le frère et l'époux d'Artémise. La religion païenne s'accorde, d'ailleurs, avec les mœurs de ces sociétés. Isis était la sœur et la femme d'Osiris, comme Junon était la sœur de Jupiter. "Les Assyriens et les Perses épousaient leurs mères, les premiers par respect religieux pour Semiramis, les seconds, parceque la religion de Zoroastre donnait la préférence à ces mariages."

Les mœurs des Juifs, avant Moïse, ne différaient pas beaucoup sous ce rapport de celles des autres peuples anciens, et les exemples de mariages incestueux sont nombreux dans la Genèse; je n'en citerai que deux: celui des filles de Loth qui conçurent de leur père, et celui d'Abraham, frère consanguin et époux de Sarah.

Il arriva un moment où l'abus de ces unions incestueuses devint tel qu'on sentit la nécessité d'y mettre un frein. Ce furent les incestes paternels qui furent les premiers interdits comme étant les plus fréquents. Il fallait protéger les filles contre la brutalité des pères et contre l'abus que ceux-ci étaient tentés de faire de leur autorité. Quoique moins fréquents par la nature même des choses, les incestes maternels furent aussi interdits.

"Si, dit Montesquieu, le mariage du fils avec la mère confond l'état des choses, le mariage entre le père et la fille répugnait moins à certains peuples." Les Tartares qui pouvaient épouser leurs filles ne s'unissaient jamais à leurs mères: "Attila, raconte Priscus, s'arrêta dans un certain lieu pour épouser sa fille Esca, chose permise par les coutumes des Scythes."

Dans les sociétés païennes ou polythéistes, il fallut longtemps avant que les rapports des parents et des enfants fussent regardés comme criminels. C'est vers le douzième ou le treizième siècle avant Jésus-Christ que se placent les épisodes légendaires d'Œdipe, dont le mariage incestueux avec sa mère Jocaste attira la colère des Dieux et de l'amour de Phèdre pour son beau-fils Hippolyte. Mais les mariages entre frères et sœurs persistèrent bien longtemps encore.

En Egypte, les Ptolémées épousaient leurs sœurs. Cléopâtre, femme de son frère Ptolémée XII, devenue veuve, fut mariée par César à un autre de ses frères Ptolemée XIII, dit l'Enfant. A Athènes, nous trouvons une singulière distinction basée sur des raisons d'hérédité. Un athénien pouvait et devait dans certains cas, épouser sa sœur de père, il lui était interdit d'épouser sa sœur de mère. A Sparte, c'était le contraire; on pouvait épouser sa sœur de mère, non sa sœur de père.

"La législation athénienne, dit un auteur, poussait "ce principe jusqu'à ses dernières conséquences. Si "le défunt laissait un fils et une fille, le fils héritait "seul et devait doter sa sœur; si sa sœur était d'une "autre mère que lui, il devait à son choix, l'épouser "ou la doter. Si le défunt ne laissait qu'une fille, il "avait pour héritier son plus proche parent; mais ce "parent, qui était bien proche aussi par rapport à la "fille, devait pourtant la prendre pour femme. Il y "a plus, si cette fille se trouvait déjà mariée, elle "devait quitter son mari pour épouser l'héritier de "son père. L'héritier pouvait déjà être marié lui-"même, il devait divorcer pour épouser sa parente."

Quelle étrange confusion dans les notions morales d'un peuple si avancé par ses progrès intellectuels! L'inceste avec la sœur de mère n'en était pas moins considéré comme criminel à Athènes, car nous voyons Aristophane reprocher à Euripide d'avoir mis sur la scène dans l'*Eole*, le commerce scandaleux de Macaré et de sa sœur de mère, Canacé.

Bien supérieur au mariage grec nous apparait le mariage romain. Le progrès social si négligé au milieu du développement intellectuel de la Grèce, est rapide chez le peuple romain, grâce à une plus heureuse constitution de la famille. Ce qu'il y a de barbare dans les règles primitives de cette constitution, disparait peu à peu dans la pratique par d'ingénieuses fictions. La monogamie s'améliore et se consolide, l'existence domestique est soumise à des règles rendues nécessaires par la vie en commun des membres de la même famille, et les unions entre cousins germains sont interdites aussi bien que celles entre frères et sœurs, car les cousins germains portant le même nom sont regardés comme frères.

Non-seulement les mariages sont prohibés entre agnats et cognats dans la ligne directe à l'infini, mais encore dans la ligne collatérale entre le frère et la sœur et les descendants des frères et sœurs à l'infini. On voit que la législation romaine allait bien plus loin sous ce rapport que la législation moderne, mais on chercherait vainement chez ceux qui ont édicté ces interdictions, la moindre préoccupation relative à l'intérêt de la reproduction ni le plus léger souci de l'hygiène matrimoniale. Leur seul but parait avoir été de perfectionner la discipline de la famille et d'assurer la pureté des mœurs.

Tel a été également l'objet que s'est proposé Moïse dans sa constitution de la famille juive. Vivant sous la tente dans un rapprochement incessant, les juifs eussent été portés, comme les premiers peuples nomades, à une promiscuité de mœurs énervante, si l'interdiction du mariage, en inspirant le respect et l'affection, n'eût éveillé en eux des instincts plus élevés et ne les eût préservés des pensées impures.

Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, la religion juive montre sa supériorité sur les religions polythéistes. Ce qui prouve que Moïse n'a eu en vue que des mesures de police domestique, c'est que le Deutéronome ne fait aucune distinction entre les parents consanguins et les parents par alliance. Les raisons d'hérédité ont paru, cependant, assez fortes à Moïse pour faire fléchir la règle. Un juif était tenu d'épouser sa belle-sœur, lorsque son frère demeurant avec lui mourait sans enfants; et, alors, le premier né de cette union succédait au mort et portait son nom

" afin, dit le texte, que son nom ne soit pas effacé d'Israel."

La religion de Mahomet comme celle de Moïse, porte également la preuve que ces deux grands législateurs n'ont songé qu'à épurer les mœurs et nullement à empêcher les effets physiques des mariages consanguins.

" Il vous est interdit (Coran, Chap. IV,) d'épouser " vos mères, vos filles, vos sœurs, vos nourrices, vos " sœurs de lait, les mères de vos femmes, les filles " confiées à votre tutelle et issues de femmes avec " lesquelles vous auriez cohabité; (mais si vous n'avez " pas cohabité avec elles, il n'y a aucun crime à les " épouser.) N'épousez pas non plus les filles de vos " fils que vous avez engendrés, ni deux sœurs. Si le " fait est accompli, Dieu sera indulgent et miséri- " cordieux."

Le Christianisme devait naturellement continuer à affirmer l'intervention de la religion dans le but d'élever la dignité du mariage et de purifier les mœurs. Aussi, le Catholicisme qui fit du mariage un sacrement que consacrait un sacerdoce célibataire, ne manqua-t-il pas de maintenir l'interdiction des unions consanguines proclamée par le droit romain. Étendue jusqu'au septième degré, cette interdiction fut plus tard ramenée au quatrième.

Saint-Augustin, évêque d'Hippone, nous fait connaître les raisons qui ont déterminé ces empêchements, de la part de l'Eglise, aux mariages consanguins.

Dans la " Cité de Dieu ", il dit que " peu de temps " après la création, les mariages entre frères et sœurs " furent défendus par une raison très juste, celle de la " charité. C'était le plus précieux intérêt des hom- " mes de multiplier entr'eux les liens de l'affection, " et loin de concentrer les alliances sur un seul, de " les diviser plutôt par têtes pour embrasser le plus " grand nombre possible dans la chaîne sociale...... " Qui peut douter qu'il ne soit plus honnête aujour- " d'hui de prohiber le mariage, même entre cousins ? " Et, non-seulement pour les raisons précédemment " alléguées, afin de multiplier les affinités, dans l'in- " térêt de la fraternité humaine, au lieu de les réunir " sur une seule tête, mais encore parce qu'il est un " noble instinct de pudeur qui, en présence de per- " sonnes que la parenté nous ordonne de respecter, " fait taire en nous ces désirs, dont nous voyons rou- " gir même la chasteté conjugale. "

Ecoutons maintenant Saint Thomas d'Aquin qui, au treizième siècle, expliquait pourquoi l'interdiction avait été limitée au quatrième degré.

" On défendit de se marier ensemble à toutes les " personnes qui ont coutume d'habiter dans la même " famille, parceque si elles avaient pu avoir ensemble " licitement des relations charnelles, cette liberté " aurait vivement embrasé leurs passions, mais sous " la loi nouvelle qui est la loi de l'esprit et de l'amour, " on a défendu plusieurs degrés de consanguinité, " parceque le culte de Dieu se répand et se multiplie " par la grâce spirituelle et non par l'origine char- " nelle. Par conséquent, il faut que les hommes " soient plus éloignés des choses charnelles, et que " s'attachant aux choses spirituelles, l'amour se ré- " pande en eux de plus en plus. C'est pourquoi, " autrefois, on empêchait le mariage jusqu'aux de- " grés les plus éloignés, afin que l'amitié naturelle " s'étendît à un plus grand nombre par la consan- " guinité et l'affinité. On l'avait étendu avec raison " jusqu'au septième degré. Mais, ensuite, l'Eglise l'a " restreint jusqu'au quatrième, parce qu'il était inutile " et dangereux de défendre au-delà les degrés de con- " sanguinité. "

Dans ces citations qui pourraient être multipliées, aucune raison d'hygiène matrimoniale n'apparait encore au milieu des motifs religieux et moraux invoqués. L'usage des dispenses, accordées par le pouvoir temporel aussi bien que par le pouvoir spirituel, prouve également que ni l'Eglise, ni l'Etat ne s'inquiètent des conséquences de la consanguinité au point de vue de la reproduction.

Allons-nous trouver, enfin, dans les discussions lumineuses qui ont éclairé, à la suite de la Révolution de 1789, la transformation de la législation moderne, cette préoccupation de l'intérêt de la reproduction que nous avons vainement cherchée jusqu'ici ? Elle y est à peine indiquée.

Les motifs qui, selon Portalis, font interdire les mariages entre les enfants et leurs parents, sont simplement des raisons d'honnêteté publique, et ce sont ces mêmes raisons qui ont fait étendre l'interdiction au mariage entre l'oncle et la nièce, la tante et le neveu.

" Mais dans nos mœurs actuelles, ajoute Portalis, " les raisons qui ont pu empêcher les unions entre " cousins germains n'existent plus. Les motifs de " pureté et de décence qui faisaient écarter l'idée de " mariage de tous ceux qui vivaient sous le même toit " et sous la surveillance d'un même chef, ont donc " cessé, et d'autres motifs semblent nous engager, " au contraire, à protéger l'esprit de famille contre " l'esprit de société."

Signalons, cependant, cette phrase du tribun Gallet qui, tout en faisant valoir les mêmes considérations, dit:

" Outre quelques *idées probables sur la perfectibilité* " *physique*, il y a donc un motif moral, etc."

Ainsi, arrivés au XIXe siècle, nous trouvons l'inceste considéré comme criminel seulement entre ascendants et descendants et entre frères et sœurs; la loi civile interdit aussi le mariage entre oncle et nièce, mais en accordant à l'autorité la faculté de le permettre; elle autorise les mariages entre cousins germains, mariages que la loi romaine interdisait si sévèrement et qui, en 384, sous Théodore-le-Grand, étaient défendus sous peine de feu et de confiscation. La prohibition encore maintenue par l'Eglise catholique, n'est plus que nominale à cause de la facilité avec laquelle les dispenses sont obtenues, facilité qu'un Pape justifiait en disant " Si l'Eglise ne les accordait pas, on s'en passerait."

Quoiqu'il en soit, les mariages entre cousins germains n'ont plus rien qui répugne à nos idées modernes et on les regarde comme tout aussi naturels qu'on regardait à Athènes les mariages entre frères et sœurs. Cela ne prouve-t-il pas que, dans la pratique humaine, la morale est souvent conventionnelle. Il est loin de ma pensée, cependant, de nier les règles absolues du Bien et du Beau qui doivent toujours servir d'idéal aux aspirations de l'âme ou du goût vers la perfection.

Dans cette promenade rapide à travers les âges que vous avez bien voulu faire en ma compagnie, nous n'avons trouvé ni dans les religions, ni dans les législations, la moindre trace d'une intention de préserver l'espèce humaine des dangers, vrais ou supposés, des mariages consanguins.

On peut dire que la question date de notre siècle. Des penseurs ou des savants ont, sans doute, antérieurement signalé l'influence de l'hérédité, Erasme un des premiers. Plus tard, Joseph de Maistre a insisté pour que les Papes s'opposassent, de tout leur pouvoir, aux unions consanguines, en se basant sur la loi naturelle qui "statue que tout ce qui germe dans l'Univers désire un sol étranger." Il parait, néanmoins, avoir mal étudié l'antiquité quand il dit "chez " les nations dégénérées qui s'oublièrent jusqu'à per- " mettre le mariage entre des frères et des sœurs, " ces unions infâmes produisirent des monstres."

Mais si l'attention était déjà éveillée sur les effets " probables " de la consanguinité, la question médicale n'a été réellement posée que depuis le commencement du siècle. Grâce à l'ardeur que la science moderne apporte à l'élucidation de tous les problèmes qu'elle se pose, le sujet a été l'objet de discussions approfondies, de recherches et d'expériences aussi complètes qu'on peut le désirer.

Il s'est produit deux courants d'opinions contraires et la lutte a été vive entre les consanguinistes et les anti-consanguinistes, qui ont fourni respectivement de nombreux faits et des observations intéressantes à l'appui de leurs thèses.

Quelque puissants qu'aient été les arguments invoqués contre les mariages consanguins, ils ne sont pas parvenus, selon moi, à justifier la doctrine qui déclare ces mariages absolument contraires à l'intérêt de la reproduction.

Aux observations faites sur des familles particulières et des milieux spéciaux, établissant les funestes résultats de la consanguinité, bien constatés, on a opposé de non moins nombreuses observations particulières et les exemples beaucoup plus généraux de peuples et de populations, chez lesquels l'habitude des mariages entre cousins n'a produit aucune dégénérescence. Aux exemples cités du peuple Juif, des insulaires de l'île de Batz et de beaucoup d'autres îles et localités, j'ajouterai celui des Acadiens qui, réduits à 250 familles, après que presque toute la population d'origine française eût été brutalement expulsée, en 1755, de la Nouvelle-Ecosse, se sont depuis multipliés au point d'atteindre aujourd'hui le chiffre de 87,000 âmes, et cela en restant isolés de la population anglaise qui les environnait, et séparés eux-mêmes en petits groupes, ce qui a dû forcément rendre très fréquentes les unions entre cousins.

Entre les opinions extrêmes de ceux qui soutiennent que la consanguinité est nécessairement funeste ou nuisible et de ceux qui prétendent, au contraire, qu'elle ne présente aucun inconvénient, se place la conclusion éclectique qui confirme l'opinion que je m'étais formée sur la question et qui est ainsi formulée par le Dr. A. Lacassagne, au remarquable travail duquel je dois la plus grande partie de mes informations.

" La consanguinité donne toujours la mesure de " l'état physiologique d'un milieu social. Elle n'offre " aucun danger, bien au contraire, dans les races " pures, elle y favorise même la transmission des " meilleures qualités physiques et morales.... Mais, " dans la population des villes, dans les familles " atteintes par la vie moderne, qu'elles appartiennent " aux classes ouvrières, bourgeoises ou aristocrati- " ques, on peut voir les dangers de la consanguinité " s'accentuer de plus en plus. Ce n'est pas la con- " sanguinité qui est saine ou morbide, c'est le terrain " sur lequel elle se produit."

Permettez-moi, Messieurs, de m'approprier cette conclusion et de m'arrêter là, et ne vous hâtez pas de m'adresser mentalement le reproche fait à Petit-Jean " il dit fort longuement ce dont on n'a que faire, et " court le grand galop quand il vient à son fait",— car, si j'ai eu le tort — que vous me pardonnerez puisque je le confesse — de m'attarder à des prolégomènes fantaisistes, qui sont plutôt des hors-d'œuvre qu'une entrée en matière, ce qui m'a fait écourter le résumé historique dont je devais faire le fonds de ma tâche, c'est avec préméditation que je m'abstiens d'aborder la question médicale proprement dite de la consanguinité, sachant qu'elle peut être traitée avec beaucoup plus d'autorité et de compétence par l'un ou l'autre des membres distingués de la Faculté, que nous avons l'honneur d'avoir pour collègues et qui nous ont déjà donné des preuves de leur habileté à manier la plume et à traiter les sujets les plus divers en critiques aussi érudits qu'impartiaux.

FÉLIX LIMET.

M. le Dr. Devron, répondant à une demande faite par le Secrétaire, lui adresse la lettre suivante :

Nouvelle-Orléans, 14 Avril 1878.

Je vous envoie la liste de quelques-unes des plantes qui fleurissent ou dont les fruits mûrissent ici, en Mars et Avril ; la liste est loin d'être complète, elle ne contient que celles que j'ai vues (depuis que j'ai reçu votre lettre du 6 courant,) soit dans mon jardin, ou dans celui des *Fair Grounds*. Vous verrez par la liste qui suit que notre flore est de 30 à 40 jours en avance de la flore de Paris, (France), ou de St-Louis, (Missouri). La floraison de cette année, comparée à celle des deux dernières années, fait voir une avance de quinze jours, au moins, chose qui n'est pas étonnante, avec la haute température de la dernière semaine."

Camélia (dernières fleurs), Magnolia, Prunier, Pêcher, Jujubier, Ligustrum, Abutilon, Bignonia Catalpa, Tecoma Capreolata, Tecoma Capensis, Tecoma Barkleyani, Orangers, Limons, Citrons, Cédrats, Lumies, Lilas, ou Melias ; Laurieurs roses ou Nerums, blancs et roses, simples et doubles; Viburnum ou Viorme; Cretegus Glabris, Lantanas, Olivier odorant, Ligustrum du Nepaul, Geraniums; Pelargoniums, Syringuas, Laurier cerise, Laurier amandé, Rosiers Bourbons, Rosiers Ihis, Rosiers Provins, Rosiers Bengales, Rosiers Hybrides, Trêfle blanc, Oxalis, Vinca ou Pervenche, Chèvre-feuille, Saracenia, Verveines, Grenadiers à fleurs et fruits, Acacia blanc, Acacia jaune, Glycène de Chine bleu, Glycène de Chine blanc, Petunias, Œillets Flamands, Œillets de Chine, Violette des Quatre Saisons, Violette double de Parme, Pensées, Valériane, Pois de Senteur, Chèvre-feuille, toutes les variétés; Lilium Longiflorum (Lis de St-Joseph), Scille du Pérou, Scille du Mexique, Amarglis Vitata (et Variétés), Jacynthes, Narcisses, Jonquilles, Tris Versicolor (dans tous les endroits humides), Canna, Crinum Longifolium, Crinum Braziliensis, Bleuets (ou Barbeaux), Tradescartia (à fleurs bleues), Ronce (ou Rubus) à fleurs doubles, Jasminier, Vignes, Fraisiers.—Fruits : Mespilus ou Néflier du Japon, Fraises.

Musique. — Les dilettanti de notre ville apprendront avec plaisir que M. Hubert Rolling a orchestré sa symphonie pastorale — *Harmonie de la Nature.* A son retour d'Europe, où il va faire un voyage avec son fils, il fera exécuter son œuvre. A cette occasion plusieurs de ses élèves se feront entendre.

M. Van Hufflen.—Le départ de cet artiste est une véritable perte pour la Nouvelle-Orléans. Retiré de la scène lyrique depuis plusieurs années, et voué au professorat, il a formé des élèves qui n'oublieront jamais tout ce qu'ils doivent à ses excellentes leçons. Il laisse des amis qui se rappelleront toujours que chez lui l'affabilité et la bonté de cœur de l'homme égalaient le talent de l'artiste.

Correspondance. — M. L. G. I. de Finod, Sacramento (Californie) : Reçu les 4 piastres pour votre abonnement.

— M. L. Charles Vezian, Paris (France) : Reçu le 2ème volume de l'*Histoire d'un Crime* de Victor Hugo.